

# Critique du rapport du gouvernement de l'Alberta sur les services de consommation supervisée et la criminalité

Un rapport du gouvernement de l'Alberta publié en 2020 arrive à la conclusion que les services de consommation supervisée favorisent la criminalité dans les quartiers environnants. Peut-on s'y fier?

Les méthodes utilisées dans le rapport pour déterminer les effets des SCS sur la criminalité ne répondent pas aux normes scientifiques. Les conclusions doivent donc être interprétées avec prudence.

## Contexte

Les services de consommation supervisée (SCS) sont des établissements de santé où les gens peuvent consommer des drogues de façon plus sécuritaire. Du matériel stérile (aiguilles et seringues, matériel d'inhalation, etc.) est fourni sur place et peut y être jeté après usage. De plus, du personnel formé supervise chaque consommation et est prêt à intervenir en cas d'urgence médicale telle qu'une intoxication aux drogues, en administrant par exemple de la naloxone ou de l'oxygène. Les SCS peuvent également servir de pont vers d'autres services sociaux et de santé pour les personnes qui autrement auraient de la difficulté à les obtenir (soins primaires, aide au logement, services d'aide à la dépendance, etc.).



**Vous voulez en savoir plus sur les SCS?** Voir la synthèse des données et l'infographie *Les fondements* sur [whyscs.ca](https://whyscs.ca) pour plus de détails sur le sujet.

En 2019, l'Alberta\* comptait sept SCS offrant un espace de consommation de drogues<sup>1</sup>. La même année, le nouveau Parti conservateur uni (UCP) a été élu dans la province. Son programme électoral comprenait plusieurs points relatifs aux activités des SCS, dont la promesse de mener un examen socioéconomique de leurs impacts<sup>2</sup>.

Peu après son élection, le gouvernement de l'Alberta a suspendu le financement de nouveaux SCS jusqu'à ce que l'examen soit terminé, déclarant vouloir plus d'informations sur l'impact de l'ouverture d'un SCS sur les quartiers environnants. Le ministre adjoint délégué à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances a formé un Comité d'examen des services de consommation supervisée (le « Comité »), qui a tenu des assemblées publiques dans les villes comptant des SCS, rencontré des intervenants clés, réalisé un sondage en ligne, accepté des mémoires et demandé des données administratives de la part des SCS. Les conclusions du Comité ont été publiées dans un rapport en mars 2020<sup>3</sup>.

Bien que le rapport aborde différents impacts des SCS, la présente synthèse se concentre sur la manière dont il a évalué la relation entre les sites et la criminalité dans les quartiers environnants. Le rapport conclut que, à l'exception d'une ville, la criminalité a « généralement augmenté dans le voisinage, contrairement aux zones situées au-delà du milieu immédiat du [SCS] » (page iii)<sup>3</sup>. Les méthodes utilisées pour faire cette affirmation ne répondent toutefois pas aux normes élémentaires de la recherche ou de l'évaluation scientifique. En fait, peu après la publication du rapport, de nombreuses préoccupations quant aux méthodes du Comité ont été exprimées, dont un appel à la rétractation du rapport<sup>4,5</sup>. Pour ce qui est des conclusions sur la criminalité, le Dr James D. Livingston, professeur au département de criminologie de l'Université Saint Mary's à Halifax, a publié un article expliquant les lacunes des méthodes du Comité pour évaluer l'impact des SCS sur la criminalité et les raisons pour lesquelles leurs



**Vous voulez en savoir plus sur les effets des SCS sur la criminalité et l'ordre public? Voir la synthèse des données et l'infographie La criminalité et l'ordre public sur le site [whyscs.ca](https://whyscs.ca).**

---

\* Depuis 2019, un SCS d'Edmonton et le SCS de Lethbridge ont fermé leurs portes. Il reste actuellement cinq SCS en Alberta. Pour l'information la plus récente sur ces sites : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/sites-consommation-supervisee/statut-demandes.html>.

<sup>1</sup> Livingston, J. D. « Supervised consumption sites and crime: scrutinizing the methodological weaknesses and aberrant results of a government report in Alberta, Canada ». *Harm Reduction Journal*, 6 janvier 2021, no 18, vol. 4, p. 1 à 5.

<sup>2</sup> Plateforme 2019 du Parti conservateur uni. UCP Platform: Getting Alberta Back to Work. Alberta; c2019 [cité le 3 décembre 2021]. Sur Internet : <https://www.unitedconservative.ca/2019-platform/>

<sup>3</sup> Alberta Health. Impact: A socio-economic review of supervised consumption sites in Alberta. Gouvernement de l'Alberta, mars 2020.

<sup>4</sup> Réseau juridique VIH. Letter: Reject the socio-economic "review" of supervised consumption sites in Alberta. Toronto, 2020 [cité le 3 décembre 2021]. Sur Internet : <https://www.hivlegalnetwork.ca/site/letter-reject-the-socio-economic-review-of-supervised-consumption-sites-in-alberta/?lang=en>

<sup>5</sup> Coalition canadienne des politiques sur les drogues. OPEN LETTER: Calling on the Alberta Government to retract supervised consumption site report. Burnaby, 2020 [cité le 3 décembre 2021]. Sur Internet : <https://www.drugpolicy.ca/open-letter-calling-on-the-alberta-government-to-retract-supervised-consumption-site-study/>

conclusions ne sont pas fiables<sup>1</sup>. Nous résumons ici l'article du Dr Livingston et présentons une analyse de ses arguments.

## Pourquoi la conclusion du Comité selon laquelle les SCS accroissent la criminalité ne répond-elle pas aux normes scientifiques?

Les méthodes utilisées pour conclure que les SCS font augmenter la criminalité dans les quartiers environnants comportent trois grandes lacunes.

### **Mesures erronées de la criminalité**

L'une des principales mesures utilisées dans le rapport pour déterminer les changements dans les niveaux de criminalité était la variation du nombre d'appels à la police. Or, ces appels ne concernent pas toujours des crimes réels. En effet, la police peut être appelée pour des questions non criminelles (la circulation, une urgence médicale, etc.); pour des raisons qui ne mènent pas toujours à une enquête (p. ex., une plainte pour bruit qui se calme avant l'arrivée de la police); et pour des raisons sans fondement (p. ex., un appel accidentel par un enfant). Le rapport ne fournit pas de définition des types d'appels à inclure dans les données, de sorte que les appels déclarés diffèrent probablement selon les services de police et les villes. Puisqu'il n'y a pas de définition et que les appels reflètent davantage les activités de la police que le nombre de crimes réels, une augmentation ne signifie pas qu'il y a eu hausse de la criminalité.

Le rapport s'appuie également sur les perceptions du public, recueillies au moyen d'enquêtes en ligne. Les enquêtes peuvent être un moyen abordable d'élargir la collecte de données, mais elles ne devraient être utilisées que si le chercheur s'assure que les répondants sont représentatifs de la population à laquelle il s'intéresse (c.-à-d., ceux et celles qui vivent ou travaillent dans la communauté visée). Le Comité n'a pas mentionné de mesures pour assurer une représentation adéquate dans l'échantillon d'enquête, et nous ne pouvons donc pas être sûrs que les répondants représentent les quartiers environnants ou que chaque personne n'a répondu qu'une seule fois. De plus, on a demandé aux répondants de comparer les taux de criminalité avant et après l'ouverture du SCS, qui remontait parfois à deux ans dans certains cas. Il a été démontré que de se limiter aux souvenirs remontant à six mois ou moins seulement augmente la précision<sup>6</sup>. Puisque la période sollicitée dans les questions remonte à loin, les répondants étaient plus susceptibles de mal percevoir la fréquence de la criminalité dans leur milieu avant l'ouverture du SCS, menant à des comparaisons moins précises et moins fiables.

Le Comité a également recueilli d'autres données sur les niveaux de



Pour en savoir plus sur la critique de l'évaluation de l'Alberta par le Dr Livingston, voir l'article *Supervised consumption sites and crime: scrutinizing the methodological weaknesses and aberrant results of a government report in Alberta, Canada* par James D. Livingston<sup>1</sup>.

---

<sup>6</sup> Cantor, D., J. P. Lynch. « Self-Report Surveys as Measures of Crime and Criminal Victimization ». *Criminal Justice*, janvier 2000, no 4, p. 85-138.

criminalité (lors de réunions avec des parties prenantes, par la soumission de mémoires, etc.) sans décrire comment ces données ont été consignées ou analysées. Étant donné que le rapport ne contient pas de preuves d'une consignation ou d'une analyse systématique des données, nous n'avons aucune preuve de l'exactitude de ces affirmations.

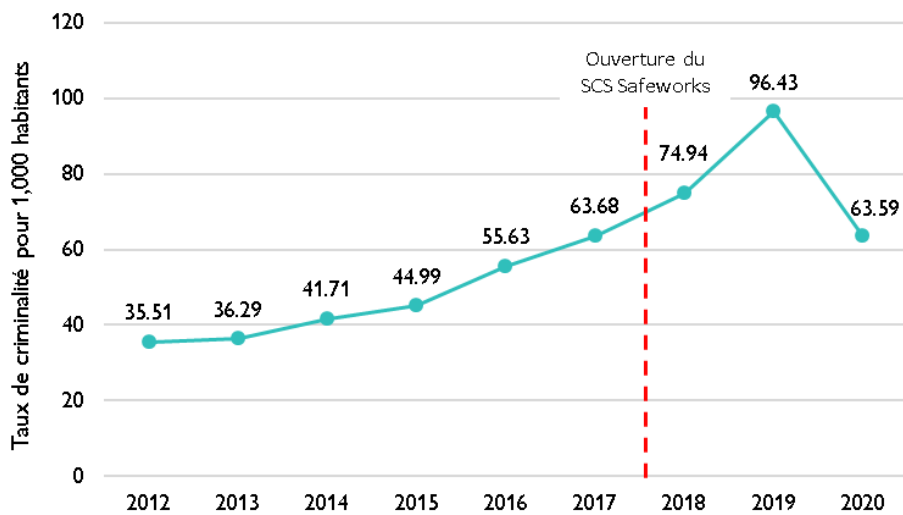
### ***Évaluation inadéquate de l'évolution de la criminalité***

L'analyse statistique est nécessaire pour mesurer avec précision les changements dans le temps, tester une question (p. ex., le niveau de criminalité a-t-il augmenté?) et vérifier si une variable (l'ouverture d'un SCS) a une incidence sur une autre (le niveau de criminalité). Comme le Comité n'a pas effectué d'analyse statistique normalisée, sa conclusion selon laquelle les SCS accroissent la criminalité dans les quartiers environnants a donc de fortes chances d'être erronée.

L'évaluation est également affaiblie par l'absence de normalisation des données. La normalisation est le processus qui consiste à convertir des données dans un même format ou sur une même échelle afin de pouvoir comparer avec précision des données de sources différentes. Par exemple, afin de comparer le nombre de décès dans deux villes ayant une population différente, on transforme habituellement chaque nombre sous forme de taux de décès pour 100 000 personnes. Comme le Comité a recueilli des données sur les appels à la police dans des zones de tailles diverses (un rayon de 500 mètres d'un SCS ainsi que des villes entières) sans normaliser les chiffres, nous ne pouvons pas être certains si les variations identifiées dans le rapport représentent de véritables différences de taux de criminalité ou si elles sont dues à l'absence de normalisation des données.

De plus, les périodes de référence utilisées dans le rapport nuisent à la capacité d'évaluer les changements dans la criminalité. D'abord, les appels à la police ont été regroupés par année. Le fait de rassembler les données en catégories aussi vastes masque des détails qui ne peuvent être remarqués que lorsqu'on ventile les données par semaine ou par mois (pour constater des tendances saisonnières, par exemple). Ensuite, le Comité a examiné l'évolution de la criminalité sur une période de deux ans (c.-à-d., un an avant et un an après l'ouverture d'un SCS). Le fait de limiter la collecte de données à deux ans masque toute tendance à long terme. À titre d'exemple, dans le quartier Beltline de Calgary, le taux de criminalité était déjà à la hausse avant l'ouverture du SCS et a continué à augmenter par la suite (**figure 1**). La courte période évaluée dans le rapport du Comité ne permet donc pas de saisir cette tendance à la hausse préexistante dans le quartier.

En outre, comme les données se limitent à un an après l'ouverture d'un SCS, les conclusions du Comité ne sont basées que sur les effets à court terme. Puisque les tendances préexistantes et à long terme n'ont pas été prises en compte, nous ne pouvons donc pas être certains que les conclusions reflètent avec précision une augmentation de la criminalité due à l'ouverture du SCS.



**FIGURE 1: Taux de criminalité dans Beltline.** Analyse par an du taux de criminalité pour 1 000 habitants dans le quartier Beltline de Calgary, en Alberta. La ligne pointillée rouge marque l'ouverture du SCS dans le quartier. L'analyse a été effectuée par le Dr James D. Livingston au moyen de données publiques sur la criminalité dans Beltline.

### **Attribution inappropriée de la hausse de la criminalité aux SCS**

Pour parvenir à ses conclusions, le Comité s'est servi d'un modèle observationnel non contrôlé, dans lequel le chercheur se contente d'observer les choses comme elles se produisent, de poser des questions aux gens ou d'examiner les données déjà recueillies sans tenir compte d'autres variables. Le contrôle des variables permet au chercheur de s'assurer que la relation qu'il tente de mesurer (l'impact du sexe sur les taux de cancer du poumon) n'est pas influencée par un troisième facteur (le tabagisme). Comme le contrôle n'est pas possible dans les études observationnelles, le chercheur ne peut pas établir de lien direct de cause à effet (l'ouverture d'un SCS menant à une hausse de la criminalité, par exemple). Plusieurs variables entrant dans la relation entre les SCS et les niveaux de criminalité, comme les ressources de la police ou la météo, n'ont pas été contrôlées dans l'analyse du Comité. Nous ne pouvons donc pas nous fier à leur conclusion selon laquelle l'augmentation de la criminalité est attribuable aux SCS.

### **En quoi cela est-il important?**

En dépit des lacunes que comportent les méthodes de collecte et d'analyse de données et d'établissement de rapports, les affirmations du Comité ont été diffusées auprès de nombreux décideurs au Canada et à l'étranger. Il est inquiétant que le rapport puisse être utilisé pour décider de la mise en place d'un SCS, de son financement ou même de l'arrêt de ses activités. La réduction ou l'interruption inappropriée de ces services est susceptible

d'accroître les pratiques dangereuses de consommation de drogues (comme la réutilisation du matériel de consommation ou la consommation en solo) et, au bout du compte, de causer du tort aux personnes qui consomment des drogues. Ces dernières méritent que les décisions qui auront un impact important sur leur santé, leur qualité de vie et leur bien-être soient fondées sur des données fiables et de grande qualité.

---

## Auteurs et citation suggérée

Lexis R. Galarneau, Kelsey Speed, Elaine Hyshka, James D. Livingston;  
Dernière mise à jour : février 2022

Galarneau, L. R., K. Speed, E. Hyshka, J. D. Livingston. Evidence brief: A Critique of the Government of Alberta's Report on Supervised Consumption Services: Crime. Edmonton: Initiative canadienne de recherche sur l'abus de substances, 2022, 6 pages. Accessible à : [whyscs.ca](http://whyscs.ca).

